

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE TROIS BASSINS  
-----  
ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL  
-----  
CANTON DE SAINT LEU  
-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 07 avril 2022**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 13**

Affectation du résultat de l'exercice  
2021 – Budget Principal

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Sept Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) -  
M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7<sup>ème</sup> Adjt) -  
M. M'BAJOURMBE Bryan (8<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude -  
Mme ZITTE Danielle - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR  
Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY  
Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric -  
M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie -  
Mme DEPEHI Bernadette - Mme VAITY Cathy - Mme FAIN Marie  
Yveline.

**EXCUSES**

M. FONTAINE Christopher (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)  
M. LIN KWANG Joseph (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)  
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme AURE  
Jacqueline)  
Mme FRUTEAU Nadège (Procuration donnée à M. LEBON Eddie)

**ABSENTS**

Mme SANDANCE Chantal - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE  
Yves - M. CLAIN Patrick.

**NOTA :** Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 avril 2022, que la convocation a été faite le 1<sup>er</sup> avril 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

  
Maire  
Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220407-de-07042022-13-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Le Maire expose :

L'instruction comptable M14 prévoit qu'une délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif.

L'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement

Ce résultat doit toutefois être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement

Pour le solde et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

### 1° - Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement.....	10 802 077,62 €
Recettes de fonctionnement.....	12 431 603,10 €
Excédent de fonctionnement.....	1 629 525,48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	300 000,00 €
Résultat à affecter.....	1 929 525,48 €

### 2° - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement.....	4 337 018,15 €
Recettes d'investissement.....	4 916 100,72 €
Excédent d'investissement.....	579 082,57 €
Résultat d'investissement antérieur reporté.....	(-) 194 131,40 €
Résultat d'investissement cumulé.....	773 213,97 €

### 3° - Restes à réaliser au 31 décembre 2021

Dépenses .....	966 585,33 €
Recettes .....	1 574 859,04 €
Solde.....	(+) 608 273,71 €

L'affectation suivante du résultat 2021 du budget principal vous est proposée.

#### Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé.....	1 000 000,00 €
* Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....	0 €
* Dotation complémentaire.....	1 000 000,00 €

#### Chapitre 002 (recettes).....

Excédent de fonctionnement reporté.....	929 525,48 €
---	--------------

#### Chapitre 001 (Recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	
---	--

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20220407-de-07042022-13-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception en préfecture : 20/04/2022

## DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2021 tels que présentés ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme**



**Daniel PAUSE**

Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.